



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE –

Vol. 29, no 12

Mars 2020

APPEL À LA VIGILANCE

COVID-19

Mise à jour du 6 mars 2020

- Messages ciblés pour les médecins des urgences HPLG ou CHDL et les microbiologistes-infectiologues

Par : D^{re} Maryse Cayouette, microbiologiste-infectiologue et D^r Joane Désilets, médecin, adjointe en maladies infectieuses

Mise à jour de la situation épidémiologique

Dans les derniers jours, le COVID-19 a pris rapidement de l'expansion dans de nombreux pays en dehors de la Chine continentale. Certains nouveaux cas confirmés au Canada (et au Québec) ne semblent pas avoir eu d'exposition dans les 6 pays présentement ciblés pour surveillance accrue (Chine continentale, Hong Kong, la Corée du Sud, le Japon, Singapour, l'Italie et l'Iran).

L'ASPC va donc vraisemblablement élargir les critères d'exposition pour sa définition de cas à de nombreux nouveaux pays à court terme et le MSSS nous a confirmé aujourd'hui que le LSPQ est dès maintenant en mesure de procéder aux analyses pour recherche de SARS-CoV-2 demandées dans le réseau si le patient présente un tableau clinique compatible ayant débuté dans les 14 jours d'un voyage, même si le pays visité ne fait pas partie de la liste des 6 pays présentement visés.

Recommandations

- Garder un indice de suspicion clinique élevée pour le COVID-19 en présence d'un tableau clinique compatible ayant débuté dans les 14 jours d'un voyage, même si le pays visité ne fait pas partie de la liste des 6 pays présentement visés par la définition de cas de l'ASPC, s'il s'agit d'un pays où l'OMS précise qu'il y a une transmission locale du virus et que de nouveaux cas ont été déclarés dans les derniers jours.
 - Vous référer au tableau 2 des [états de situation de l'OMS](#)
 - Consulter la DSPublique au besoin (coordonnées ci-bas)
- Par ailleurs, les recommandations émises dans le [Prévenant - Appel à la vigilance COVID-19 du 3 mars](#) demeurent en vigueur.
- Des précisions vous seront apportées dans un prochain bulletin Le Prévenant - Appel à la vigilance COVID-19 dès que les nouvelles consignes officielles de l'ASPC et du MSSS nous seront communiquées.

RÉFÉRENCES

MSSS – Site web professionnel COVID-19 (regroupe tous les documents pertinents) :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

WHO – Rapports de situation sur le COVID-2019 :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

Bulletins Le Prévenant – Appel à la vigilance COVID-19
<http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/documentation/sante-publique/bulletins/>

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Geneviève Anctil, conseillère en soins infirmiers
Philippe Ethier, directeur général adjoint, CISSS de Lanaudière
Dominique Martel, chef d'administration des programmes maladies infectieuses et santé environnementale

Mise en page

Manon Gingras, équipe de santé environnementale et maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2020

Dépôt légal

Premier trimestre 2020

ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.